



COLLÈGE NATIONAL DES  
INGÉNIEURS ET ARCHITECTES HAÏTIENS



ASSOCIATION HAÏTIENNE DES  
ARCHITECTES ET DES URBANISTES



ASSOCIATION HAÏTIENNE DES  
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION

---

Port-au-Prince, le 10 juillet 2012

**M. Laurent Salvador Lamothe**

Premier Ministre

Gouvernement de la République d'Haïti

En ses Bureaux

**Objet : APPEL DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES, URBANISTES & ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTION HAITIENS**

Monsieur le Premier Ministre,

Le Collège National des Ingénieurs et Architectes Haïtiens (CNIHAH), l'Association Haïtienne des Architectes et des Urbanistes (ASSHAU), et l'Association Haïtienne des Entreprises de Construction (AHEC) sont alarmés, interpellés, et dénoncent un état de fait qui s'est installé depuis la tragédie du 12 janvier 2010, et qui semble vouloir perdurer. Il s'agit de l'intrusion étrangère injustifiée dans les différentes branches professionnelles de l'ingénierie et de l'architecture dans notre pays.

Votre toute dernière annonce, relative à la convention signée le 13 juin 2012 entre le Gouvernement de la République de Chine (Taïwan) et le Gouvernement Haïtien, illustre cette attitude qui va à l'encontre des lois régissant l'exercice de ces professions en Haïti. Cet accord, portant sur un montant de USD 4,275,000.00, concerne la conception et les études de cinq (5) bâtiments publics : Cour de Cassation, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Impôts, Administration Générale des Douanes, Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif. Il semble qu'il aurait été décidé arbitrairement que ces études seraient assurées par un cabinet américain d'origine taïwanaise, l'OECC. Il semble également que d'autres contrats d'études, voire même d'exécution, auraient été attribués à d'autres sociétés étrangères, dominicaines en particulier, sans appel à concurrence, sans consultation, et surtout sans participation professionnelle haïtienne. Nous citons : le Palais de Justice, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Commerce, et le Parlement.

Haïti n'est pas le seul pays au monde à recevoir de l'aide internationale pour mener des opérations de conception, d'études, et d'exécution d'ouvrages publics. Ces pays exigent que des professionnels locaux soient adjoints aux professionnels étrangers en vue d'assurer une harmonisation et un échange de connaissances. Ce partenariat, librement consenti entre professionnels, est une exigence primaire de toute déontologie et est dicté en Haïti par nos règlements corporatistes. Cela aiderait à la création d'œuvres dans lesquelles seraient incorporés les éléments de notre riche culture et de notre architecture, qui ont tant fait la beauté et l'originalité de nos villes à une époque donnée.

Nous profitons de cette opportunité pour vous exprimer notre préoccupation sur le fait que ces études seront menées sans l'adoption préalable d'un plan directeur ou même d'un schéma d'aménagement de la Région Métropolitaine. L'impact qu'auront éventuellement ces édifices, sans raccordement à des infrastructures et équipements urbains préalablement pensés et localisés (drainage des eaux pluviales et traitement des eaux usées en particulier), sera probablement désastreux pour notre environnement.

Votre Gouvernement prônant le respect de la loi, qu'il nous soit permis de rappeler les termes des Articles 9 et 19, respectivement, du Décret du 25 mars 1974 ; et nous citons :

« ARTICLE 9.- Les *Étrangers* munis de diplômes reconnus par l'État Haïtien ne sont *autorisés à exercer leur profession en Haïti* que pour les *spécialités dans lesquelles les cadres professionnels Haïtiens sont inexistantes ou insuffisants* et ***en se conformant aux dispositions de ce Décret et aux autres Lois en vigueur.*** »

« ARTICLE 19.- Il est entendu que les *Départements Ministériels, les cours de justice, les Tribunaux, les Administrations Communales, les Organismes Publics Autonomes, etc...* ***ne reconnaîtront comme valides que les plans, les études généralement quelconques, les documents ou certificats de travaux de Génie ou d'Architecture, soumis, par un ou des membres du Collège des Ingénieurs et Architectes Haïtiens.*** » \_ fin de citation (les mots soulignés et en gras sont de nous).

Nous souhaiterions, Monsieur le Premier Ministre, que votre gouvernement reprenne le contrôle de ces affaires en requérant systématiquement l'établissement de partenariats entre professionnels haïtiens et cabinets confrères étrangers, comme le veulent nos lois. Il faut savoir que nos professionnels ne mesurent pas leur engagement (voire s'endettent lourdement pour certains) afin de se mettre à un niveau de compétitivité concurrentielle comme l'exigeaient les demandes de manifestations d'intérêt adressées par l'Unité de Construction de Logement et de Bâtiments Publics (UCLBP). L'intrusion professionnelle étrangère et injustifiée brisera l'élan de nos collègues et en amènera beaucoup à émigrer en terre étrangère, si rien n'est fait en ce sens.

Persuadés que vous saurez tout mettre en œuvre pour rectifier le cours des choses et réparer l'injustice faite à nos professionnels, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.

**Pour le CNIAH :**

Gérard Luc Jean-Baptiste, Ing. Président	Gérald Emile Brun, M. Arch. Vice Président	Alix Multidor, Arch. Trésorier
Ginette Baussan Bungener, Arch. Secrétaire Général	Hervé B. Déjean, Ing-Arch. Conseiller	Max Métayer, Ing. Conseiller
Olibrun Cangé, Ing. Conseiller	Pierre André Lorisca, Ing. Conseiller	Patrick Apollon, Ing. Conseiller

**Pour l'ASSHAU :**

Paul -Emile Simon, Arch. DPLGF. Président	Gerald Emile Brun, Arch-Urba. Vice Président	Frederick Mangones, Arch. Secrétaire
Raphaël Izméry, Arch. Trésorier	Lionel Allen, Arch. Conseiller	

**Pour l'AHEC :**

Serge Saint Louis, Ing. Vice Président	Jean-Robert Jacinthe, Ing. Secrétaire Général	Franck Romain Jr., Ing 2 <sup>ème</sup> Trésorier
---	--	--

Suivent quelques signatures de professionnels en appui :

Jacques Antoine, Ing	Dutène Délisca, Ing.	Gisela N. Brun, Arch
Martine Clerrobrun, Arch.	Martin Luther Jules	Georges Lescot, Arch.
Karine J. Bouchereau, Arch-Urba.	Serge Desplantes, Ing.	Ginette Chérubin, Arch.
Ronald Laraque, Ing.	Robert Paret, Arch.	Jeanine L. Millet, Arch
Jean-Bernard Millet, Arch.	Dominique Mathon, Arch-Urba.	Patrick Vieux, Arch.
Béatrice Larghi Corbanese, Arch.	Philip Magloire, Arch.	Jhostia Fuentes, Ing.
Marie Danièle E. Dauphin, Arch.	Gérald Oriol, Ing. PE	..... <i>Et d'autres</i>